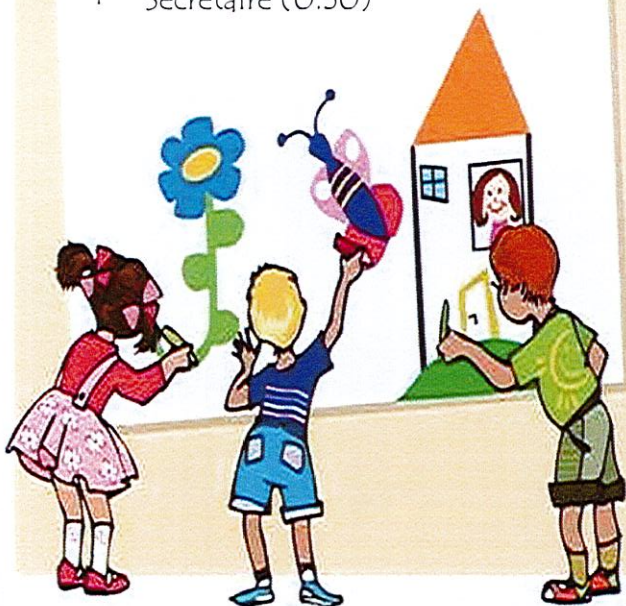


Pour garantir aux familles un accompagnement de qualité, l'équipe du DAAD est composée :

- 1 Directrice
- 1 Chef de Service Educatif
- 1 Psychologue (0.50)
- 1 Equipe éducative pluridisciplinaire composée de 7 professionnels
- 1 Secrétaire (0.50)



Association le Home de l'Enfance

DISPOSITIF D'ACCUEIL
ET D'ACCOMPAGNEMENT A
DOMICILE

8, rue Clément BAYARD 60200
Compiègne

Tel. : 03 44 30 16 00

Courriel : daad@homedelenfance.fr

Directrice DAAD :

Florence THERON

Courriel : f.theron@homedelenfance.fr

Chef de service éducatif :

Caroline DENIS

Courriel : c.denis@homedelenfance.fr

Secrétariat :

Clarisse PINTO

Horaires d'ouverture du secrétariat:

9h00-12h00/13h30-17h30



he^e

Dispositif d'Accueil
et
d'Accompagnement
à Domicile



D.A.A.D



DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE HOME DE L'ENFANCE

LA PROCEDURE

Le DAAD est un service proposant une forme de placement diversifié. (loi du 5 mars 2007, réformant la Protection de l'Enfance) Il s'adresse aux enfants de 5 à 18 ans, les fratries. C'est une alternative entre une mesure d'aide éducative en milieu ouvert et l'accueil permanent en maisons d'enfants, chez les assistants familiaux... L'enfant est confié au service de la protection de l'enfance du département mais maintenu au domicile du ou des responsables légaux. Il conserve son cadre de vie habituel, familial, scolaire, social.

Une permanence éducative est assurée 365 jours par an.



- 1) Les travailleurs sociaux ayant une connaissance des compétences familiales, quant à une possibilité de maintien à domicile de l'enfant, peuvent préconiser une orientation vers le DAAD. La proposition sera transmise auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance ou du Juge des Enfants. La décision sera actée dans le cadre d'un accueil administratif ou judiciaire.
- 2) Le DAAD prend connaissance de la situation en amont de la décision. Il pourra ainsi présenter à la famille l'intervention lors de la signature de l'accueil administratif ou lors de l'audience. Ainsi le caractère exécutoire de la mesure de placement est mis en œuvre.

Le secteur géographique d'intervention couvre l'Est du Département de l'Oise, dans un rayon de 40km autour de COMPIEGNE.

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Une intervention soutenue au domicile comprenant une diversification des activités et dépassant le simple cadre de l'entretien. Elle met l'accent sur le « faire avec » et « être à côté » pour accompagner le mineur et sa famille dans des démarches concrètes d'apprentissage, sur la base de l'observation et l'évaluation des compétences parentales et des besoins de l'enfant. L'intervention à domicile sera d'au minimum deux fois par semaine;

Une inscription dans l'environnement de la famille. Il s'agit de mobiliser toutes les ressources du réseau local, les ressources amicales, familiales et des dispositifs de droit commun (inscription de l'enfant dans des activités extérieures, ...).

Le repli de l'enfant. Il a pour objectif de surmonter des crises familiales et d'éloigner l'enfant à des moments où celui-ci est exposé ou expose ses proches à des risques. Il peut être chez l'autre parent, dans la famille élargie, chez des amis ou toute personne ressource pour l'enfant. Et en dernier lieu, dans une MECS du Home de l'Enfance. le retour au domicile est possible lorsque les tensions se sont apaisées.